

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Rome, le 13 novembre

« M. le général comte de Goyon, nouvellement nommé au commandement de la division française, est arrivé à Rome samedi soir. Il a été immédiatement présenté au Saint-Père et au cardinal secrétaire d'Etat. S. S. et S. Em. se sont montrés pour le général d'une bienveillance marquée, et lui ont fait l'accueil le plus distingué. Le langage qu'a fait entendre au souverain pontife et à son ministre le nouveau commandant en chef paraît avoir provoqué l'expression des sentiments d'une profonde reconnaissance pour Sa Majesté l'Empereur.

« M. le général de Montréal s'est mis en route ce matin pour la France, emportant tous les regrets et toute l'estime de tous ceux qui ont été en relations avec lui, nationaux ou étrangers. Son successeur, par un sentiment qui a été très-apprecié, a conduit chez lui tous les officiers de la garnison pour qu'ils lui fissent solennellement leurs adieux. Le Saint-Père, en prenant congé de M. de Montréal, lui a adressé les paroles les plus flatteuses et lui a remis son portrait entouré de brillants.

« La consulte d'Etat pour les finances vient de se réunir et a déjà tenu ses premières séances. Le Saint-Père a donné audience, ces jours derniers, aux députés des provinces, et a fait appel à leur concours pour le règlement du prochain budget. En terminant l'allocution qu'elle leur a adressée, S. S. s'est félicitée de pouvoir présenter à la consulte un budget dont le déficit très-restreint offre une diminution considérable sur celui de l'exercice précédent, et permet d'espérer qu'on arrivera prochainement à un équilibre complet. En effet, le projet de budget pour 1857, qui vient d'être publié, accuse un déficit qui ne forme pas le vingtième du revenu des Etats pontificaux. Si l'on retranchait du passif l'amortissement de la dette et les dépenses imprévues, il y aurait un excédant. Les impôts indirects, et notamment les douanes, grâce aux mesures récemment prises, dépassent les prévisions du gouvernement par les bénéfices qu'ils donnent déjà et par ceux qu'ils promettent encore. L'ensemble

de ces résultats est éminemment satisfaisant, et témoigne à la fois des ressources réelles du pays et du soin apporté par le gouvernement à régulariser le système financier. » (Moniteur.)

La Presse d'Orient du 10 nous apporte l'écho des bruits qui circulaient à Constantinople au sujet d'un très-grave incident qui aurait eu lieu dans la mer Noire, devant Ieni-Kaleh.

« Depuis le rétablissement de la paix, dit la Presse, la Russie a fait stationner deux chaloupes canonnières sur la côte de l'Abazie et de la Mingrèlie; cette croisière a mis la main sur plusieurs barques chargées de sel, pour diverses échelles de la côte, et qui appartiennent au port de Trébizonde. Ce trafic constitue, aux yeux de la Russie, un acte de contrebande. Sur des plaintes émanées du commerce de Trébizonde, une canonnière anglaise, qu'on dit être la Bagger, aurait été envoyée dans les parages fréquentés par la croisière russe. N'ayant pas rencontré les bâtiments russes, le vapeur anglais tenta d'aller les chercher jusque dans la mer d'Azoff.

« A Ieni-Kaleh, des signaux auraient été faits au Bagger pour lui interdire le passage du détroit, et comme il n'en tenait pas compte, le fort tira, dit-on, sur lui.

« Devant cette manifestation, le vapeur anglais se retira et vint rendre compte de sa mission au commandant de la croisière de l'île des Serpens.

« Cette nouvelle, transmise à Constantinople, aurait provoqué le départ subit du Curaçao, dont nous avons annoncé l'entrée en mer Noire.

« Le Curaçao, suivant les bruits qui circulent, rallierait la frégate à vapeur Malacca, et se rendrait avec elle, soit à Odessa, soit à Ieni-Kaleh, soit sur les côtes orientales de la mer Noire. »

On écrit de Berlin, 17 novembre, à l'Agence Havas :

« On parle ici, dans les cercles diplomatiques, d'une note adressée par la Russie aux signataires du traité de Paris, et dans laquelle elle demande la prompt réunion des secondes conférences. Il est

dit, assure-t-on, dans cette note, que, par suite du séjour prolongé des bâtiments de guerre anglais dans la mer Noire, après le terme fixé par le traité, la Russie se trouve, à la vérité, déchargée de toutes ses obligations, mais que, néanmoins, elle est prête à les exécuter intégralement, à condition qu'en réglant rapidement les questions indécises, on enlève à l'Angleterre les prétextes sur lesquels elle se fonde pour occuper la mer Noire. On ajoute que notre cabinet partage complètement la manière de voir de la Russie, et qu'il s'associera à ses démarches pour obtenir une prochaine réunion des conférences.

On écrit de Jassy, à la date du 6 novembre :

« On dit généralement dans le public que les Autrichiens occuperont les Principautés jusqu'au printemps, et qu'ils les évacueront à cette époque. On ajoute qu'en conséquence la commission de réorganisation des Principautés ne s'y rendra qu'au printemps, afin de ne commencer ses opérations qu'après le départ des Autrichiens.

« La commission de délimitation des frontières de la Bessarabie attend à Kichnew la décision des puissances européennes.

« La Gazette de Moldavie publie une circulaire du caïmacan Théodore Balsche, adressée au conseil administratif, et ayant pour but une souscription nationale, à l'effet d'élever, sur la place du palais de Jassy, un monument en bronze à la mémoire d'Etienne-le-Grand, dont le souvenir est vénéré de tous les Moldaves.

« Le caïmacan vient également de fonder à Galatz une chambre de commerce et un hôpital de marine. » (Constitutionnel.)

On lit dans la Correspondance prussienne :

« La commission européenne des règlements du Danube est réunie complètement à Galatz, et aura sa première séance, le 4 novembre. Elle se compose de sept membres, qui sont pour la Prusse, le conseiller du gouvernement Bitter; pour l'Autriche, le conseiller de section et consul Bercke; pour la Russie, le conseiller de cour, baron d'Offenberg; pour la France, M. Engelhardt, employé du minis-

## FEUILLETON

## LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Le brave maître Mathieu n'avait pas tout-à-fait tort. Presque à leur insu les deux jeunes gens s'en étaient réciproquement voulu de s'être contre-carrés dans leurs démarches respectives; depuis lors une certaine froideur avait constamment régné entre eux.

Peu de jours après la conversation qu'on vient de lire, comme Montaiglon achevait de donner quelques ordres de service au maître canonier dont il dirigeait le détail, le nom du commissaire fut prononcé par le sous-officier.

— A propos, Mathieu, dit Montaiglon, il paraît te connaître beaucoup ?

— C'est vrai, capitaine; il m'a rendu service plus de quatre fois au bureau des armements et ailleurs; il a eu la complaisance de me débrouiller de tous les gens de loi lors de la mort de ma pauvre femme :

— Auparavant c'était lui qui avait installé ma délégation, ça marchait tout seul... Et puis encore il m'a déniché, à l'occasion de nos affaires du Colbert, avec Nathanaël-Flibuste, un vieux compte de part de prise sur des négriers de la côte, ce qui m'a bien fait cinquante écus; et une autre fois il m'a eu le congé définitif d'un mien ami qui était à l'hôpital, et... c'est à n'en plus finir.

Voilà un brave homme de commissaire ! Il n'y en a guère comme lui, sauf pourtant M. R... de Brest, qui est aussi un ami du matelot, et un crâne.

— Mais il paraît que tu lui as rendu de même un service signalé ?

— Moi ! eh non ! rien du tout... Voici pourtant ce que c'est : Un soir qu'il sortait en uniforme d'un bal de Préfet, il pouvait être deux heures du matin; pas un chat dans les rues, hormis nous autres de la Sirène, qu'on venait de congédier. Voici donc M. Portandic qui passe.

— « Oh ! un commissaire ! un commissaire ! » crie un ancien.

— « Faisons-lui une farce ! » répond un autre. On se jette sur lui, on voulait un peu le rouler dans la crotte avec son habit...

Des bêtises de matelots saouls ! Il se débat, jure, envoie un coup de poing à un gabier, essaie de dégainer, on l'empêche... ça se gâtait quand j'arrivai. Vous comprenez que je dis aux amis qu'il y en avait assez et que je ramenai le commissaire chez lui. C'est de cette nuit que nous nous connaissons.

— Tu es plus heureux que moi, Mathieu, dit Montaiglon, je ne le connais que depuis notre départ.

— Ou plutôt, mon capitaine, reprit le canonier avec finesse, depuis le jour où Cartonnet tomba à la mer.

— Ça pourrait être, répondit l'officier en se retirant. Le digne canonier était enchanté de la liaison qui se

formait entre ses deux protecteurs; il remarquait avec plaisir que Montaiglon et le commissaire se promenaient souvent ensemble sur le pont. En effet, ils s'étaient insensiblement appréciés, ils avaient des idées semblables sur une foule de sujets, et prenaient goût à causer l'un avec l'autre. Plusieurs fois ils parlèrent de mariage, mais se renfermant dans les thèses générales, toujours sans se livrer.

Malgré les observations du docteur, Montaiglon ne soupçonnait pas le commissaire d'être son rival; il était naturel de penser que, dans le cas où Ernest de Portandic aurait eu quelques projets sur la main de Geneviève, la mère de la jeune fille les aurait connus et se serait tenue sur la réserve. Le commis de marine, de son côté, aurait pu se faire le même raisonnement par rapport à M. de Graincourt, si d'ailleurs il n'avait été à cent lieues de regarder Montaiglon comme un prétendant à la main de Geneviève. Il n'avait jamais rencontré l'officier qu'une seule fois dans la famille Graincourt.

Pour rendre possible la scène que nous avons racontée au premier chapitre, il n'avait fallu que le deuil de l'un, l'embarquement impromptu et le surcroît de l'autre, l'appareillage subit de la frégate et une rencontre au dernier moment. Personne n'est en garde contre un tel concours de circonstances.

Après un mois de traversée, la Daphné, en vertu des derniers plis apportés par Montaiglon au commandant Vaumorin, mouilla devant la Basse-Terre à la Guade-

rière des affaires étrangères; pour l'Angleterre, le major du génie Stox; pour la Sardaigne, le capitaine de bâtiment Alessandro d'Aste, directeur de l'école de navigation de Gènes; pour la Turquie, le général Omer-Pacha.»

Les faits marchent trop lentement au gré de certains novellistes, et dans leur pénurie d'informations positives, ils donnent carrière à leur imagination et s'abandonnent aux conjectures les plus invraisemblables. Ainsi la presse allemande nous apporte aujourd'hui un tel fatras d'assertions contradictoires, qu'il serait bien téméraire d'y chercher la vérité. C'est d'abord la *Gazette d'Augsbourg* à laquelle on annonce de Vienne que le baron de Bourqueney propose de faire passer la frontière de Besarabie entre Bolgrad et le lac de Yalpruk; mais que cette proposition n'a pas paru acceptable. Puis, voici la *Gazette universelle allemande* qui se fait écrire de Vienne, 14 novembre :

« C'est à tort qu'on a annoncé que le congrès de Paris ne se réunirait pas une seconde fois, et que les commissaires des cinq grandes puissances régleraient à Constantinople les questions relatives aux Principautés, à l'île des Serpents et à Bolgrad. Il n'y a encore rien d'arrêté à cet égard et les négociations se poursuivent toujours. — L'activité extraordinaire qui règne sur les chantiers russes de la mer Noire est depuis longtemps un objet de défiance pour l'Angleterre qui, dit-on, s'est adressée dernièrement à la France, pour que les deux puissances fassent à ce sujet une interpellation à la Russie, puisqu'il est notoire que, déjà, elle a dans la mer Noire douze vaisseaux de guerre. Mais on dit que le cabinet des Tuileries n'a pas jugé cette interpellation opportune pour le moment. »

Il semble que la *Gazette universelle allemande* a compté la flotte russe avec des yeux qui multiplient les objets. Le *Bureau de correspondance* de Berlin annonce, à son tour, de prochaines conférences, et il croit pouvoir y appeler la confédération germanique; il dit :

« La convocation du second congrès paraît assurée aujourd'hui, et des personnes bien informées prétendent qu'outre l'Autriche et la Prusse, on y admettra la confédération germanique, mais seulement pour contribuer à l'exécution des résolutions à prendre. On assure que divers Etats secondaires en ont exprimé le vœu à l'occasion des débats relatifs à l'affaire de Neuchâtel, et que l'opposition que la Saxe a faite dans cette circonstance à la proposition prussienne, paraît se rattacher à cette demande des Etats allemands. »

La note suivante a été adressée de Vienne, 14 novembre, à la *Nouvelle Gazette de Wurtzbourg* :

« Reschid-Pacha vient de déclarer au divan, ainsi qu'aux ambassadeurs étrangers, que les dispositions du hattî-houmayoun seraient exécutées le plus tôt possible, et que, par conséquent, les mesures prises à cet égard, par ses prédécesseurs, ne seraient modifiées en rien. MM. de Thouvenel et de Boutenieff ont renouvelé leur protestation contre le firman de convocation des divans dans les Principautés. Reschid-Pacha a déclaré qu'on ne reviendrait pas sur ce firman. »

Le *Bureau de correspondance* de Berlin dit tenir

loupe où elle séjourna huit ou dix jours avant d'aller à Fort-Royal Martinique. Cette courte relâche permit à la goélette l'*Amélyste* d'arriver la première au centre de la station. Le léger navire n'avait pour la frégate que deux lettres :

— L'une adressée à M. Albert Montaignon, lieutenant de vaisseau; l'autre à M. Ernest de Portandic, commis de marine. Ces lettres furent portées à bord au moment où la *Daphné* jeta l'ancre en face du Fort-Royal.

V. — EMMA DESGALETS.

M<sup>me</sup> de Graincourt écrivait à Montaignon la lettre suivante :

« Monsieur,  
« Je viens de faire part de vos honorables propositions à M. de Graincourt. Il me charge de vous rendre grâces, dans les termes les plus vifs, d'une démarche dont il est fier pour notre fille comme pour nous; mais il avait des projets antérieurs et je dois respecter sa volonté paternelle. Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir contribué peut-être à entretenir une illusion dont je m'étais bercée moi-même pendant un instant trop court. Croyez à la sincérité de mes regrets, et qu'il n'y ait encore rien de décidé, veuillez vous considérer comme entièrement dégagé de votre parole.  
« A votre retour, Monsieur, si vos sentiments sont restés les mêmes, si rien ne s'oppose à la réalisation de vos espérances, soyez persuadé que je serai heureuse de répondre d'une manière plus favorable à des inten-

de bonne source que, dans les dernières notes envoyées au cabinet danois par la Prusse et l'Autriche, le 10 décembre est fixé comme une dernière limite. A cette date, les puissances porteront la question des duchés devant la diète germanique, si jusque-là on n'a pas fait droit à leurs demandes.

Les conférences diplomatiques ont repris, depuis quelques jours, une grande activité au palais du ministère des affaires étrangères. — Havas.

M. le Directeur des postes vient de faire imprimer et placarder le tableau trimestriel indiquant toutes les villes et communes de l'empire français qui reçoivent actuellement, grâce à nos chemins de fer, plusieurs dépêches tous les jours. Chaque trimestre, ce tableau indicateur prend une nouvelle extension. — Havas.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Madrid, 17 novembre. — Malaga, 18. — Des révoltés ont attaqué la garnison, proclamant la république. Les troupes ont résisté vaillamment, les révoltés ont eu cinq hommes tués, et les troupes sept hommes blessés. L'ordre est rétabli. »

« Marseille, mercredi 19 novembre. — Les blés baissent par suite des arrivages qui s'élèvent à 90,000 hectolitres. »

« Athènes, 12. — La quatrième période parlementaire est finie. La dernière session est close. Les nouvelles chambres sont convoquées pour le 19 décembre. Les élections marchent rapidement avec ordre et régularité. Les députés qui soutiennent la politique du gouvernement sont déjà nommés à Athènes et au Pyrée. Le Roi était attendu le lendemain. Une brillante réception lui était préparée dans ces deux villes. »

« Tunis, 11. — Le commerce est très-actif; le bey a beaucoup amélioré l'état du pays.

» Le *Journal de Constantinople* dit que M. Bourée a quitté Teheran. »

« Vienne, mercredi 19 novembre. — Les dernières nouvelles de Constantinople, reçues ici, ont un peu inquiété la Bourse. Ces nouvelles, qui sont du 12, annoncent que MM. Thouvenel et Boutenieff auraient interpellé sur les questions pendantes la Porte qui aurait répondu d'une manière évasive. Fuad-Pacha est seulement ministre intérimaire; le nouveau ministre n'est pas encore connu. — Havas.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

#### ARRÊTÉ.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu les lois, ordonnances et décrets portant concession des chemins de fer, ensemble les cahiers des charges y annexés;

Vu l'ordonnance du 15 novembre 1846, portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer;

Vu les propositions présentées par les Compagnies pour la fixation des délais de livraison des marchandises transportées à grande et à petite vitesse;

Vu les rapports des fonctionnaires du contrôle sur ces propositions;

Vu l'avis du Comité consultatif des chemins de fer, en date du 29 mars dernier;

Considérant qu'il importe de fixer les délais dans lesquels les marchandises reçues dans les gares de départ, pour être transportées à grande et à petite vitesse sur les chemins de fer, doivent être rendues à la gare de destination et mises à la disposition du public;

#### ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les marchandises remises au chemin de fer doivent être expédiées et livrées, de gare en gare, dans les délais et conformément aux dispositions ci-après.

#### Grande vitesse.

Art. 2. — Les articles de messagerie et marchandises expédiées à grande vitesse doivent être reçues dans tous les trains de voyageurs composés de voitures de toutes classes.

Art. 3. — Les articles de messagerie et marchandises doivent être expédiés par le premier train correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement deux heures au moins avant l'heure réglementaire du départ de ce train, faute de quoi ils sont remis au départ suivant.

Ils doivent être transportés par ce même train, et mis à la disposition des destinataires dans le délai de deux heures après son arrivée.

Art. 4. — Les articles de messagerie et marchandises arrivant de nuit ne sont mis à la disposition des destinataires que deux heures après l'ouverture de la gare.

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, les gares sont ouvertes, pour la réception et la livraison des marchandises, à six heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à huit heures du soir.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril, elles sont ouvertes à sept heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à huit heures du soir.

Les dispositions des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article ne sont pas applicables au lait, aux fruits, à la volaille, à la marée et autres denrées destinées à l'approvisionnement des marchés des villes.

Ces marchandises doivent être mises à la disposition des destinataires, de nuit comme de jour, dans le délai fixé à l'article précédent.

#### Petite vitesse.

Art. 5. — Conformément aux cahiers des charges, les marchandises doivent être expédiées, sur le chemin de fer d'Orléans et ses prolongements, dans les vingt-quatre heures, et sur toutes les autres lignes, dans les quarante-huit heures qui suivent leur enregistrement.

Toutefois, l'expéditeur conserve la faculté, conformément aux cahiers des charges, de consentir à un plus long délai, moyennant une réduction sur les prix, d'après un tarif approuvé par l'Administration supérieure.

Art. 6. — La durée du trajet, pour les marchandises expédiées à petite vitesse, est calculée à rai-

» tions qui nous ont fait tant d'honneur; etc... »

M. de Graincourt écrivait de son côté :

« J'entends le coup de canon, mon cher Ernest, je ne vous reverrai donc plus avant votre campagne. Il faut, à mon grand regret, que je vous écrive pour me rétracter en partie. Je me suis trop avancé tout à l'heure. Ma femme a en vue une autre alliance, qu'elle trouve plus avantageuse; ma fille ne sait rien encore; tranchera-t-elle la question en votre faveur? Je le voudrais; mais ne vous flattez de rien.

» D'après cela, soyez libre comme l'air, je vous dois au moins cette faible compensation. Allez chez Desgalets; Emma passe pour une charmante; elle vous fera peut-être oublier Geneviève. Adieu! l'heure presse. Quoi qu'il advienne, que vous deveniez ou non mon gendre ou mon neveu, vous n'en serez pas moins cher au cœur de votre veil ami. » DE GRAINCOURT. »

A la lecture de cette lettre, Ernest, atterré, courut se réfugier dans sa petite chambre. Depuis le départ de France, il s'était accoutumé à la douce pensée que son mariage avec Geneviève ne souffrirait aucune difficulté; la transition était brusque et pénible. Il savait la jeune fille trop soumise à la volonté de sa mère, et M. de Graincourt trop peu disposé à faire acte d'autorité dans son intérieur, pour conserver désormais beaucoup d'illusion.

Si j'étais-là, murmura-t-il, c'est à peine si je pourrais soutenir la lutte contre un rival, plus riche, sans

doute, plus avancé en grade, officier supérieur peut-être. J'ai trop tardé à mettre le commandant Graincourt dans mes intérêts. Du reste, il désespère du succès; c'est évident; il va jusqu'à supposer que je puis en aimer une autre que Geneviève!... Cependant, reprenait Ernest, ce billet a été écrit si précipitamment que tout ne peut-être perdu. Pourquoi le mariage projeté par M<sup>me</sup> de Graincourt ne serait-il pas un rêve et rien de plus?... Mais Geneviève! Geneviève!...

Le commissaire se demanda pour la millième fois si Geneviève l'aimait. Souvent il l'avait cru; plus souvent il en avait douté. Il était sûr de l'amitié presque fraternelle de la jeune fille; c'était pour lui une nouvelle raison de craindre :

— Elle aussi, murmurait-il avec découragement, doit avoir son idéal, sa chimère, ses folies, et je ne suis qu'un ami d'enfance qu'elle connaît trop bien.

Montaignon était moins ému, mais non moins vivement contrarié que le commissaire. Longtemps il se promena à grands pas en réfléchissant sur sa position vis-à-vis de Geneviève à laquelle il avait tant de fois songé durant ses longs quarts de nuit. Quelques heures de sommeil calmèrent un peu l'agitation des deux nouveaux amis.

Le lendemain, après déjeuner, Montaignon demanda au commissaire s'il était disposé à descendre à terre avec lui et à se présenter chez M. Desgalets comme ils en étaient convenus à la mer.

Ernest répondit affirmativement. Une demi-heure

de vingt-quatre heures par fraction indivisible de 125 kilomètres.

Ne sont pas comptés les excédants de distance jusques et y compris 25 kilomètres. Ainsi 150 kilomètres comptent comme 125; 275 comme 250, etc.

Art. 7. — Ces délais seront augmentés de vingt-quatre heures pour les opérations de la gare d'arrivée.

Art. 8. — Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, les gares de marchandises sont ouvertes, pour la réception et la livraison, à six heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à six heures du soir.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril, elles sont ouvertes à sept heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à cinq heures du soir.

Toutefois, ces heures d'ouverture et de fermeture pourront être modifiées temporairement par des décisions ministérielles.

#### Dispositions générales.

Art. 9. — Conformément au paragraphe 3 de l'art. 50 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, « un récépissé doit être délivré à l'expéditeur, s'il le demande, sans préjudice, s'il y a lieu, de la lettre de voiture. Le récépissé énoncera la nature » et le poids des colis, le prix total du transport, » et le délai dans lequel ce transport devra être effectué. »

Cette disposition sera constamment affichée, sous le titre d'Extrait de l'ordonnance du 15 novembre 1846, dans l'intérieur et aux abords des gares de voyageurs et de marchandises, et notamment près des bureaux d'enregistrement des marchandises tant à grande qu'à petite vitesse.

Art. 10. — Des exemplaires du présent arrêté seront affichés d'une manière permanente, et à la diligence des compagnies, dans l'intérieur et aux abords des gares de voyageurs et de marchandises.

Art. 11. — Le présent arrêté sera notifié aux compagnies de chemins de fer.

Les préfets, les fonctionnaires et agents du contrôle sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1856.

Signé : E. ROUHER.

#### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de la ville de Saumur, à partir du 22 novembre présent mois, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble ou séparément, est taxé à un franc trente centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *rejouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 octobre.

NAISSANCES. — 21, Albert-Marie-Camille Boutet, rue du Temple; — 23, Jeanne-Louise-Virginie Riffard, rue du Portail-Louis; — 29, Paul Hurtault, Grand'Rue; — Eugène Baptiste Girardier, rue de Tours.

MARIAGES. — 26, Hippolyte Menard, directeur de l'école mutuelle d'Angers, a épousé Adèle-Perrine Leteuille, sans profession, de Saumur; —

27, René-Simon Julienne, jardinier, de Dampierre, a épousé Adèle Luzé, jardinière, de Saumur; — 28, Eugène Pelou, employé du chemin de fer, décoré de la médaille militaire, a épousé Marie-Louise Tenequin, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 20, Maurice-Vincent Leboulho, 8 ans, rue Saint-Nicolas; — 21, Marie Duval, cultivateur, 60 ans, femme Fontaine, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Aglaé Cochard, 23 ans, femme Artif, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 23, Victoire Lambert, chapeletière, 26 ans, célibataire, rue de Fenet; — Constant-Pierre Souchu, garçon d'écurie, 47 ans, rue Beaurepaire; — 24, François-Calixte Lannay, instituteur, à la Croix-Verte; — 25, Peaucou, mort-né, rue du Petit-Pré; — Paul Lesimple, fusilier au 95<sup>e</sup>, 21 ans, célibataire à Constantinople; — Armand Hirace, fusilier au 35<sup>e</sup>, 22 ans, célibataire, en Orient; — Julien Chaussée, zouave, 29 ans, célibataire, en Orient; — Eugène Guérich, fusilier au 30<sup>e</sup>, 23 ans, célibataire, en Orient; — Charles Jussé, 31 ans, célibataire, cordier, à Toulon; — Silvain Draï, hussard au 7<sup>e</sup>, 26 ans, célibataire, à Alger; — Louis Jédéon, fusilier au 35<sup>e</sup>, 22 ans, célibataire, en Orient; — 26, Alexandrine-Françoise Deslandes, propriétaire, 70 ans, veuve Desmé Delisle, à Angers; — 27, Jeanne-Louise-Virginie Riffard, 4 jours, rue du Portail-Louis; — François Lérigé, aubergiste, 68 ans, rue de la Cocasserie; — 28, Marie Irma Leconte, 15 mois, rue de Fenet; — Anne David, journalière, 66 ans, veuve Chevet, à l'Hôpital; — Louise Chauveau, journalière, 69 ans, veuve Roland, rue Daillé; — 29, Aubin Dalibon, maçon, 60 ans, rue de la Chouetterie; — Marie-Eugénie Girard, 21 mois, rue Beaurepaire; — 30, Françoise Pierre, 25 ans, femme Riffard, rue du Portail-Louis; — René-François Goislard, cultivateur, 70 ans, rue de la Chouetterie; — 31, Marie Cazenave, journalière, 31 ans, femme Hardouin, rue du Portail-Louis.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 15 au 20 novembre.

La publication du bilan de la Banque a exercé une influence décisive sur l'esprit des capitalistes. Ce bilan a rassuré l'opinion et calmé toutes les inquiétudes, en faisant pressentir la fin prochaine de la crise monétaire, qui est la cause première de tous les embarras de la Bourse.

A partir de ce moment, la reprise n'a plus été douteuse. Les achats au comptant sont devenus abondants; le découvert, vendeur de primes ou vendeur de ferme, s'est vu obligé de courir après ses titres; les fonds publics et les chemins de fer ont regagné à grands pas le terrain qu'ils avaient perdu dans la dernière baisse.

Comme si toutes les circonstances se réunissaient pour favoriser la hausse, et pour ramener sur les valeurs la clientèle sérieuse des capitaux, la liquidation des chemins de fer est venue révéler un fait qui, à lui seul, aurait suffi pour déterminer une forte reprise. Ce fait est l'effacement presque total du report. Qu'il provienne de l'abondance des capitaux ou de l'existence du découvert, ou plutôt, comme nous le croyons, de la concomitance de ces deux causes, c'est, dans tous les cas, un vigoureux et puissant élément de hausse. Les capitaux ne trouvant plus dans les reports ce gain usuraire qui les a tant affriandés cette année, se portent naturellement sur des

valeurs qui, aux cours actuels, nous parlons de la plupart de nos chemins de fer, offrent des revenus de 6 1/2 à 7 pour 100.

En outre, le tableau des recettes de la dernière semaine atteste que nos principales lignes sont dans une phase de prospérité qui ne se ralentit point. L'augmentation des recettes a été de 80 pour 100 sur le Midi, de 52 pour 100 sur la Méditerranée, de 11 pour 100 sur l'Ouest, de 8 pour 100 sur l'Est, et de 6 pour 100 sur l'Orléans.

Le mouvement ascensionnel a gagné jusqu'au marché industriel. Quelques valeurs ont attiré des demandes sérieuses. Signalons surtout la Compagnie Franco-Américaine, qui s'est relevée au-dessus du pair, et a remonté de 100 fr. depuis huit jours. L'Union des Gaz quise maintient très-ferme à 250 fr.; les Verreries qui donnent lieu à des affaires suivies, et la Caisse centrale de l'Industrie, qui est recherchée à 150 fr.

J. PARADIS.  
(Correspondance générale de l'Industrie.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur*:

« Téhéran, 22 octobre. — Des marchands bonkhars venus d'Hérat, il y a un mois, assuraient qu'à la date de leur passage dans cette ville, on s'apercevait à peine du siège, qui ne consistait qu'en un blocus des principales portes; les vivres, et même les caravanes, entraient librement par les autres issues de la place. »

## LOTÉRIE DE CAHORS

Autorisée par le Gouverneur, approuvée par le Pape, POUR LA RESTAURATION DES TREIZE SANCTUAIRES

de Notre-Dame de Roc-Amadour,

Pèlerinage fondé par Zachée au 1<sup>er</sup> siècle,

CÉLÈBRE PAR D'INOMBRABLES MIRACLES.

1 fr. le billet. — Capital : 600.000 francs.

1 gros lot de Soixante mille francs.	
1 second lot de.....	20,000
1 lot de.....	10,000
10 lots (chacun) de.....	1,000
10 lots de.....	500
50 lots de.....	500

TOUS CES LOTS SERONT PAYÉS EN ESPÈCES.

PREMIER TIRAGE IRRÉVOCABLE :

HUIT DÉCEMBRE PROCHAIN.

Tout billet concourant aux deux Tirages.

On peut gagner 80,000 FRANCS pour Un Franc.

Tout souscripteur recevra franco à domicile la liste officielle des numéros gagnants.

AGENT PRINCIPAL : M. Querre, à TOULOUSE, place du Capitole, 9, où doivent être adressées les demandes avec mandats sur la poste.

Dépôt de billets, à Saumur, chez MM. CHARLES frères, quincailliers.

BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 67 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91 50

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 67 85

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 91 90.

après, le canot de la frégate les débarquait au pont de la Savanne. A l'angle opposé de la promenade est situé le quartier du Carénage qu'habitent les femmes de couleur libres, blanchisseuses pour la plupart et constamment en rapport avec les officiers de la marine, qu'elles connaissent tous par leurs noms. Ce fut-là que Montaignon conduisit d'abord le commissaire; il s'agissait de prendre des renseignements sur la famille Desgalets et d'y demander au besoin un guide pour se rendre à l'habitation.

— Bonjour, maman Titine, dit Montaignon en entrant chez une vieille mulâtresse du quartier.

— Ah! monsieur Montaignon! vous aussi, vous êtes à bord de la *Daphné*, je suis bien contente de vous voir. Comment allez-vous à cette heure? Quelles bonnes nouvelles apportez-vous de France! s'écria la bonne femme avec empressement et en mêlant à son langage une foule d'expressions créoles que nous nous faisons un devoir d'élaguer.

— Ma chère amie, reprit l'officier après une courte conversation, dites-nous un peu le chemin de l'habitation Desgalets.

— Pourquoi ça, cher, sans vous commander?...

— Mais, maman Titine, pour aller rendre visite au maître de la part de sa sœur et de son beau-frère que nous avons laissés à Brest.

— De la part du commandant Graincourt! n'est-ce pas, cher? Oh! un charmant garçon! interrompit la mu-

lâtresse qui se souvenait parfaitement d'avoir connu l'officier supérieur une quinzaine d'années auparavant.

Il est à remarquer que les habitants de Carénage ont une mémoire incomparable, elles n'oublient de leur vie un nom ni une figure, l'argousin le plus expert ne les égale pas dans l'art du signalement. Pour peu qu'on ait passé huit jours à Fort-Royal, on est connu d'elles à perpétuité.

— Monsieur Desgalets n'existe plus à l'habitation, cher; il loge en ville à présent. Si vous voulez lui rendre visite, vous n'avez qu'à traverser la Savanne; il demeure dans cette maison de pierres tout contre le quatrième tamarin de l'allée, où vous voyez des persiennes vertes.

— Parfaitement, maman Titine, mais savez-vous pourquoi il a quitté sa plantation?

— Soyez-vous là, cher Capitaine, je vais vous conter ça! Tout un malheur, monsieur Montaignon. Soyez-vous donc aussi, Commissaire, poursuivit la mulâtresse, trop au fait des usages de la marine pour ne pas reconnaître le grade d'Ernest au galon d'argent de sa casquette. Figurez-vous qu'il y a trois, quatre ans, M. Desgalets a pris pour gérant, un mauvais petit blanc, un intrigant; Messieurs, il gageait tirer trois fois plus de sucre des cannes. Il a fini par devenir le maître du maître lui-même. Il a persuadé à M. Desgalets de bâtir la maison que vous voyez-là, et en pierres encore, de crainte d'incendie et d'ouragan, chers Messieurs, comme si les maisons de bois ne valaient pas cinquante

fois mieux en cas de tremblement de terre. Enfin, tant que M. Desgalets reste en ville, et maintenant, c'est presque toujours, ce coquin de gérant est tout seul à l'habitation, vous comprenez. Tout le monde gémit là-bas: il est pire qu'un démon; toujours des coups aux pauvres nègres, toujours de la misère aux gens de la maison, et on dit même que les affaires de M. Desgalets n'en vont pas mieux pour ça...

— Serait-il possible! s'écrièrent à la fois les deux amis.

— Oh! Messieurs, rien n'est plus vrai; ma fille Calypso est la nourrice de M<sup>lle</sup> Emma; il y a maintenant dix-huit ans qu'elle est dans la maison. Elle a fermé les yeux de sa pauvre chère maîtresse, M<sup>me</sup> Desgalets; devant Dieu soit son âme! Sûrement la bonne dame n'aurait pas permis qu'un gérant entrât dans la maison; mais, voyez-vous, M. Desgalets se fait vieux, il n'a jamais eu beaucoup de goût pour l'habitation, il préfère la ville où il a si longtemps demeuré comme ordonnateur. Ici il voit tous ses amis, les commandants des navires de guerre; il a toujours de la société de France. Tous les officiers sont reçus chez lui, et comme il faut, chers, avec plaisir et honneur.

— Nous allons en juger, dit Montaignon en levant la séance.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 11, et de M<sup>e</sup> DION, notaire en la même ville.

## VENTE

Par suite de licitation entre majeure et mineure,

### D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue St-Nicolas, n<sup>o</sup> 22.

L'adjudication aura lieu le dimanche 14 décembre 1856, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, commis à cet effet par le Tribunal.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 novembre 1856, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Lucie Delisle, propriétaire, veuve de M. Paul Lorrain, en son vivant plâtrier, demeurant à Saumur, ladite dame demeurant aussi en cette ville, rue d'Orléans, ayant M<sup>e</sup> Alexandre-Lucien Labiche pour avoué;

En présence:

1<sup>o</sup> De M. Victor - Jean - François Legueu, employé des contributions, demeurant à Saumur, au nom et comme tuteur de demoiselle Marie Legueu, mineure issue de son mariage avec dame Félicité Delisle, son épouse, décédée, ayant ledit François Legueu M<sup>e</sup> Chedeau pour avoué;

2<sup>o</sup> De M. Adrien Folie, propriétaire à Saumur, subrogé-tuteur de la mineure sus-nommée, ou lui dûment appelé;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Dion, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, de la maison dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION.

Une maison, située rue Saint-Nicolas, à Saumur, portant le n<sup>o</sup> 22, habitée par M. Quantin, charcutier, joignant au midi la rue Saint-Nicolas, au levant maison Groleau, au nord une grande cour dépendant de la maison à vendre, au couchant la maison Randoïn, composée: au rez-de-chaussée, d'une boutique, arrière-boutique et grande cuisine; au 1<sup>er</sup> étage, de deux chambres, et au 2<sup>e</sup> étage, d'une chambre et d'un grenier couvrant le reste de la maison; d'une grande cour, dans laquelle se trouvent un grand hangard, un puits, une écurie à deux chevaux, un petit cellier, une petite chambre et un grenier sur le tout; cette maison a une sortie sur la rue de Fidélité.

#### MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M<sup>e</sup> Dion, et déposé en son étude, la maison sus-désignée sera mise en vente sur la mise à prix de sept mille cinq cents francs, ainsi fixée par le jugement sus-daté, ci. . . 7,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué co-licitant.

Fait et rédigé, à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 22 novembre 1856.

(684) Signé: LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

2,000 fr. à placer à rente viagère.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (685)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Après Décès.

Le mercredi 26 novembre 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédé M. François-Louis-Calixte Lannay, ancien instituteur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, buffet de salon, tables, glaces, fauteuils, chaises, tables de nuit, argenterie, montres en or et en argent, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %

## A LOUER

De suite,

Une MAISON, située à Saumur, sur la levée d'Éceinte, avec remise et écurie.

S'adresser à M<sup>me</sup> MORGON, à M. MORGON fils, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

## A LOUER

Pour Noël 1856.

1<sup>o</sup> Une CHAMBRE au deuxième, avec grenier au-dessus, rue de la Tonnelle, maison de M. Godrie;

2<sup>o</sup> Une CAVE et un autre grenier. S'adresser, pour traiter, à M. CHÉROUZE, rue d'Orléans. (638)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## FONDS À PLACER SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Monsieur Kerckhoff, à Paris.

Ayez l'obligeance de m'expédier le plus promptement possible un assortiment de boîtes d'une livre, 2 livres et 5 livres de votre excellente Révalessière.

Je profite de la circonstance pour vous annoncer que parmi les nombreuses guérisons que votre remède a opérées, celle d'un patron de barque de Royan m'a singulièrement frappé. Depuis 5 ou 6 mois, le malade ne pouvait supporter aucun aliment; les vomissements suivaient presque immédiatement l'ingestion de la plus légère nourriture; quelques boîtes de Révalessière ont suffi pour amener une guérison inespérée. — Une autre cure non moins étonnante est celle d'un habitant de notre ville, qui depuis longtemps souffrait d'embarras gastriques qui le mettaient hors d'état de vaquer aux soins de son commerce. Désolé de ne trouver aucun soulagement à ses souffrances, il eut recours à la Révalessière. Une amélioration sensible se fit presque aussitôt. Il jouit aujourd'hui d'une santé parfaite et conseille à tous votre remède dont le succès est admirable.

Agreez mes sincères salutations.

L.-M. SIGALAS, pharmacien.

Toute personne qui souffre de faiblesse d'estomac, qui est sujette à la pituite, aux éructations, à la gastrite, aux crampes d'estomac, aux coliques, à une agitation fébrile à l'issue du repas, aux étouffements, aux frissons et aux tremblements nerveux des mains, peut s'affranchir promptement de ces inconvénients, par l'emploi de la Révalessière de Barry.

Une boîte de 7 francs suffit pour le déjeuner durant 6 semaines. On l'achète au dépôt général: H. KERCKHOFF, rue d'Hauteville, 32.

Dépôt à Saumur, chez M. C. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11, rue Royale; MM. V<sup>or</sup> SUEZ, et ROCHER fils, rue de la Seillerie, 35. (687)

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

## LES RESTES DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPNONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix: 1 fr.

PAR JULIEN DALLIÈRE.

Prix: 1 fr.

## A VENDRE

### UNE MAISON

Sise à Saumur, Rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 33,

Faisant aujourd'hui l'objet de deux locations, et pouvant également ne former qu'un seul ensemble.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Ou à M. CORMERY, rue du Collège, 18. (626)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Une PIÈCE de TERRE et VIGNE située au lieu dit les Galmoises ou les Laodes, commune de Saumur, contenant 1 hectare 21 ares 14 centiares, joignant MM. Mignon, Gilbert, Pasquier et autres.

2<sup>o</sup> Et 36 ares 78 centiares de VIGNE, au même lieu, joignant René Cerf, Mariet, Richardeau et autres.

Appartenant à M<sup>me</sup> Baudry-Gerbière. S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (672)

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE, écurie, grenier, cour, hangar et place à fumier, à Saumur, rue des Payens.

S'adresser à M<sup>me</sup> DE MONTLAUR, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A VENDRE LE CLOS DU PIED-TOUTÉ,

Terre, luzerne, vigne, Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, Contenant 3 hectares 96 ares joignant le chemin de Beauchêne et MM. de Beauregard, Goblet et Hanriot.

La carrière à tuf, ouverte sous ce clos est en voie d'exploitation.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (667)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS,

Cinquante-cinq ares de jardin, avec logements, sur l'ancienne route de Tours, près Saumur.

S'adresser audit notaire. (680)

## A CEDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

Il a été perdu, depuis la rue des Basses-Perrières jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Jean, une paire de pantoufles brodées. — Ceux qui les auraient trouvées sont priés de les rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense. (681)

## A Céder de Suite

L'AUBERGE à la Réunion des Amis, sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert, avec vaste écurie, jardin et cour.

S'adresser à M. POIRIER qui l'occupe.

## A LOUER

UNE MAISON,

Sise au Chapeau, avec boutique, cuisine, chambre haute et grenier au-dessus. Jardin derrière la maison.

Cette maison, propre au commerce, peut également être une habitation de plaisance.

S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (677)

## A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, dans le nouveau genre.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

## A CEDER DE SUITE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE SERRURERIE,

S'adresser à M. GILBERT, à Gennes. (677)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

## A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Sans communauté,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. THOREAU DE LA MARTINIÈRE à Iné, rue des Payens.

Une DAME, connaissant parfaitement la TENUE DES LIVRES, désirerait entrer dans une maison de commerce, soit pour la vente soit pour la tenue des livres.

S'adresser au Bureau du Journal.

## GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central: LOUIT FRÈRES ET C<sup>ie</sup>, à BORDEAUX. (562)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.